

ABONNEMENT.

Annuaire : 30 fr.
Un an : 16
Six mois : 8
Poste : 25 fr.
Un an : 16
Six mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier le placement
des annonces.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
25 Août 1876.

Chronique générale.

On assure qu'il est tout à fait inexact que le général Berthaut, notre nouveau ministre de la guerre, ait songé à laisser poser sa candidature pour un siège de sénateur inamovible.

M. le Président de la République partira pour Châlons dimanche prochain, à 4 heures 25, et arrivera au camp à 10 heures du soir.

Il assistera, le lendemain lundi, aux grandes manœuvres du 6^e corps d'armée, commandé par le général Douai.

Il quittera Châlons le 29, à 10 heures du matin, pour rentrer à Paris à 3 heures de l'après-midi.

Ce n'est que le 5 septembre que M. le Président de la République commencera le grand voyage qu'il se propose de faire dans le Midi.

Dans la réunion extraordinaire que le conseil municipal de Lyon a tenue mardi soir, M. le préfet du Rhône a annoncé le voyage que M. le maréchal de Mac-Mahon se propose de faire prochainement à Lyon.

13,000 fr. pour élever à la somme de 25,000 fr. le fonds de secours destiné aux familles des réservistes nécessiteuses.

Aussitôt après le retour du maréchal des grandes manœuvres d'automne, le conseil des ministres, dit la Patrie, s'occupera d'une question qui, depuis quelque temps, a le privilège d'intéresser et même de passionner l'opinion publique de l'armée.

Ces modifications seront-elles aussi nombreuses qu'on le croit généralement ? Il y a lieu d'en douter.

En tous les cas, les changements dont il s'agit seront publiés avant le 10 octobre prochain, dernier délai.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1872 ET 1873.

M. Léonce de Lavergne, sénateur et membre de l'Institut, a adressé la lettre suivante à l'Économiste français :

« Versailles, 9 août 1876.

« Monsieur le rédacteur,

« Permettez-moi d'appeler votre attention sur une question fort grave qui ne me paraît pas étudiée en France avec le soin qu'elle mérite.

« Je veux parler du mouvement de la population. Il y a maintenant près de vingt ans que j'ai signalé, dans la Revue des Deux-Mondes (livraison du 1^{er} avril 1857), les faits affligeants révélés par le recensement de 1856.

« Depuis ce moment, la population avait paru se relever un peu, quand est survenue la fatale guerre de 1870 qui nous a fait perdre, outre l'Alsace et la Lorraine, 550,000

habitants par l'excédant des décès sur les naissances en 1870 et 1871.

« L'année 1872 avait présenté un résultat plus consolant. Les naissances s'étaient accrues, les décès avaient diminué, les mariages avaient atteint le chiffre le plus élevé qu'on ait vu, et l'excédant des naissances sur les décès avait été de 172,936.

« Le tableau du mouvement de la population en 1873, publié dans l'Annuaire de l'Économie politique, vient de détruire cette espérance. L'excédant des naissances sur les décès n'a plus été que de 101,776, et les symptômes les plus inquiétants se sont reproduits.

« Voici, en effet, les chiffres :

Table with 2 columns: Year (1872, 1873) and Population metrics (Naissances, Décès, Excédant).

« On voit que les naissances ont diminué d'une année à l'autre, de 19,636, et que les décès se sont accrus de 54,524.

« Je ne veux pas entrer aujourd'hui dans l'examen des causes. La principale a dû être la mauvaise récolte de 1873 ; mais elle n'est pas la seule, puisque la réduction est permanente, et semble prendre le caractère d'une loi.

« Cette recherche sera nécessairement très-longue et très-complexe. Elle doit être constante, à la fois locale et générale comme le mal lui-même. Je me borne, pour le moment, à la provoquer. Le public français paraît avoir pris son parti de la réduction de la population, comme de l'augmentation du

budget, deux faits qui ne sont peut-être pas aussi étrangers l'un à l'autre qu'ils en ont l'air.

« Cette insouciance doit avoir un terme. Il y va de l'existence même de notre nation ; car « il n'y a pas, comme le disait déjà Rousseau au XVIII^e siècle, de pire disette pour un Etat que celle des hommes. »

« Recevez, etc.

« L. DE LAVERGNE. »

On a dit que M. Gambetta se rendait à Londres pour étudier l'impôt sur le revenu. Nous croirions plus volontiers qu'il éprouve le besoin de mettre la Manche entre ses électeurs et lui, pour n'avoir point à répondre aux diverses questions dont il est, paraît-il, journellement assailli par des Bellevillois trop curieux.

« Hier a eu lieu, à une heure, une réunion privée des électeurs du quartier de Charonne dans la salle de concert n° 23 du Cours de Vincennes. Plus de 500 personnes y assistaient, et les abords de la salle étaient encombrés de curieux pendant toute la durée de la séance.

« M. Varennes présidait, MM. Letal et Pechoux sont nommés assesseurs, et M. Tizard est élu secrétaire.

« Le citoyen Montenolle prend le premier la parole.

« Il raconte aux électeurs de Charonne toutes les démarches qui ont été faites pour obtenir de M. Gambetta qu'il vienne au milieu de ses électeurs, comme il le leur avait promis au bon temps de la période électorale. Des délégués se sont rendus chez M. Gambetta, rue de la Chaussée-d'Antin ; mais

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE NUIT DANS LES NUAGES.

(Suite et fin.)

III.

Vers la fin de ce même jour, Loffman et Ritter étaient accoudés à la fenêtre d'une maison bâtie sur le penchant de la colline.

C'était celle de Michel, qui y avait conduit son compagnon de voyage aussitôt après leur commune délivrance.

Le frère et la sœur n'avaient songé d'abord qu'à se réjouir avec lui de leur bonheur ; mais une fois la première joie passée, Ritter sentit se réveiller en lui le souvenir de ses intérêts si gravement menacés.

Appuyé sur la balustrade de bois qui servait de balcon, il gardait depuis quelque temps le silence, lorsque Christian, dont les regards se promenaient sur la campagne, se détourna tout-à-coup, et dit :

— Jusqu'où s'étend votre domaine, monsieur Ritter ?

Celui-ci tressaillit comme si cette demande lui eût révélé la pensée secrète de son hôte.

— Ah ! vous voudriez connaître ce que vous rapporterait de terre le gain de votre procès, dit-il avec quelque amertume.

— Sur mon âme ! je n'y ai point songé, reprit Loffman déconcerté.

— Il ne faut point rougir pour cela, dit Ritter ; chacun a confiance dans son droit. Je vais vous montrer les limites du domaine.

Et il se mit à lui désigner, l'un après l'autre, les bois, les champs, les prés qui en faisaient partie.

— C'est une propriété merveilleusement aménagée, observa Christian.

— Aussi y ai-je mis tout mon temps et toute mon intelligence, répliqua le fermier. J'espérais encore exécuter bien des améliorations ; mais qui sait combien de jours je dois encore passer ici ? cette terre a déjà cessé peut-être de m'appartenir...

Comme il achevait ces mots, Florence entra.

Elle était troublée, et tenait à la main une lettre portant le timbre de Mannheim.

— Est-ce de M. Litoff ? s'écria Michel en pâlis-

sant.

— De lui, répondit la jeune fille.

— Alors, le jugement est prononcé, et nous allons savoir...

Il étendit, pour prendre la lettre, une main qui tremblait ; mais Florence saisit cette main dans les siennes, et, jetant à Loffman un regard timide :

— Ah ! quoi qu'il arrive, dit-elle, n'oubliez point que vous avez renoncé à la haine.

— Cette lettre ! donne cette lettre ! interrompit Michel agité.

La jeune fille recula d'un pas.

— Promettez d'abord de vous soumettre sans rancune à ce qui a été décidé, dit-elle plus vivement.

Et montrant du doigt, au pied de la colline, le sapin aux branches duquel pendaient encore les débris du ballon, elle ajouta :

— Rappelez-vous la nuit passée au-dessus des nuages, et le serment que vous avez fait.

Ritter et Loffman se regardèrent.

Il y eut un instant d'hésitation, puis tous deux se tendirent la main.

— Oui, s'écria Michel, il ne sera point dit que le danger seul a ouvert nos cœurs à la miséricorde ! Sauvés par la bonté de Dieu, prouvons-lui notre reconnaissance par notre soumission. Christian Loffman, nous avons laissé notre inimitié dans les nuages ; ne la reprenez pas en nous retrouvant sur la terre. Quoi que cette lettre annonce, je déclare que je l'accepterai sans colère.

— Et moi, je la bénirai de m'avoir assuré un ami, ajouta Christian, dut-elle assurer la ruine de

toutes mes espérances.

Florence tendit alors la lettre à son frère, qui l'ouvrit d'une main ferme, la parcourut, et pâlit légèrement.

La jeune fille fit un mouvement.

— Vous êtes chez vous, monsieur Loffman, dit le fermier en se détournant vers le jeune homme.

— Ainsi les juges ont décidé en ma faveur ! s'écria celui-ci avec un éclair de joie.

— Voici l'arrêt.

Christian prit le papier que lui tendait Michel.

— Désormais, continua le fermier, vous êtes le maître de tout ce qui a appartenu à votre cousin ; son domaine est à vous...

— Un domaine ne vaut point le bonheur d'un ami ! interrompit Loffman en déchirant le jugement.

Ritter le regarda étonné ; Florence joignit les mains.

— Oui, reprit le jeune homme, je suis entré ici comme un hôte, et je n'y resterai pas comme un ennemi. Celui qui m'a reçu avec tant de générosité désignera lui-même un arbitre pour régler nos droits.

— Moi ! dit Ritter attendri ; ah ! qui pourrais-je choisir ?...

Loffman tourna un regard plein de tendresse vers Florence qui baissa les yeux ; puis, prenant la main du fermier :

— C'est à celle qui a formé l'amitié d'en resser-

le tribun a fait répondre qu'il était sorti. On lui a écrit une première lettre, une seconde, puis une troisième sous pli chargé; rien n'y a fait. M. Gambetta n'a tenu aucun compte de tout cela, et n'a pas même daigné répondre aux lettres de ses électeurs.

» — Et pourtant, s'écrie le citoyen Montanolo, nous avions de grandes questions à poser à M. Gambetta.

» Lors des élections du 20 février, dans un discours prononcé boulevard de Charonne, M. Gambetta nous avait promis de nous réunir un mois après les élections. Cette promesse n'a pas été remplie.

» M. Gambetta s'est en outre abstenu dans le vote sur l'amnistie; il a combattu la proposition relative à la suppression du budget des cultes; il a présenté enfin un amendement sur la loi des maires qui était dirigé contre les grandes villes, dont M. Gambetta a tenu à se faire élire le représentant au mois de février 1876.

» En un mot, M. Gambetta a manqué à tous ses devoirs de mandataire du peuple en ne répondant pas à notre appel et en violant toutes les promesses qu'il nous avait faites au mois de février dernier.

» M. Minguet parle ensuite à peu près dans le même sens. Puis le président, M. Varennes, abandonne un moment la présidence à l'un des assesseurs pour parler à l'assemblée. Il débute par l'anecdote suivante: « En 1867, dit-il, au lendemain d'un discours prononcé par un orateur de la gauche, qui était une avance faite à l'empire, M. Jules Favre, rencontrant M. Emile Ollivier, refusa de lui donner la main. M. Laurier a trahi la démocratie en passant dans le camp monarchique. M. Gambetta n'en est pas moins resté l'ami de M. Laurier; et cependant M. Gambetta a tenu à paraître en toute circonstance plus républicain que M. Jules Favre!... »

» Divers orateurs succèdent au président Varennes. L'un d'eux apporte à la tribune une proposition dont les termes et les considérants peuvent être regardés comme un arrêt de déchéance pour le président de la commission du budget. Après avoir rappelé les tergiversations, les contradictions et les conséquences des paroles et des actes de M. Gambetta, la proposition demande, en effet, que la réunion du quartier de Charonne déclare M. Gambetta indigne de représenter le vingtième arrondissement.

» L'assemblée acclame cette proposition et la vote presque à l'unanimité. Vingt voix seulement se prononcent contre elle.

» D'autres réunions seront organisées ultérieurement dans les autres quartiers, pour démontrer à M. Gambetta que cette manifestation n'est pas une manifestation isolée, mais bien l'expression des idées de l'arrondissement tout entier. »

Voici le texte, légèrement ironique, de la sommation adressée à M. Gambetta par les électeurs de Belleville, en guerre contre l'opportunisme de l'ex-dictateur :

rer à jamais les nœuds, dit-il, et de rendre entre nous le partage facile.

— Comment cela? demanda Michel.

— En faisant que les amis deviennent des frères.

Ritter regarda Florence en souriant, comme pour l'interroger du regard, et la jeune fille confuse se jeta sur son cœur en tendant la main à Loffman.

(Magasin pittoresque, tome x.)

LA PHOTOGRAPHIE NATURELLE.

Est-ce que notre siècle sur son déclin pourrait encore enregistrer à son actif une merveilleuse découverte? Il y a quelques chances, s'il faut en croire le *Constitutionnel*.

La découverte en question serait celle de la *photographie naturelle*. Le commandant d'Esgrigny, de Marseille, cherchant des pierres pétrifiées pour orner un bassin, aperçut tout à coup une de ces pierres figurées que Bescherelle appelle *lithomorphites*, parce qu'elles représentent à leur intérieur et à leur extérieur des dessins qui ont l'air d'être faits par des maîtres :

« Surpris, émerveillé, le commandant d'Esgrigny abandonna la recherche des rocaillies et fit une ample collection des pierres à dessins, au grand

A Monsieur L. Gambetta, député du XX^e arrondissement de Paris.

Monsieur le député.

Les délégués d'un groupe nombreux d'électeurs du XX^e arrondissement n'ayant pu, malgré leur insistance, obtenir la faveur d'être admis en votre présence, laissèrent chez vous une lettre exposant le but de leur démarche. Il s'agissait de vous inviter à une réunion privée considérable de vos électeurs.

Vous avez trouvé *opportuniste*, monsieur le député, de ne point leur répondre.

Devant ce résultat, présumant que leur lettre ne vous aura pas été remise, puisque, signée par des électeurs du 20 février, date un peu effacée, il est vrai, elle est restée sans réponse, comme une chose indigne de votre haute considération d'élu, nous nous permettons, à notre tour, de vous adresser par la poste, sous forme de lettre chargée et recommandée, une invitation à la réunion privée organisée pour le dimanche 20 août 1876, à une heure de relevée, cours de Vincennes, numéro 25.

Nous espérons qu'il vous sera agréable de revoir vos électeurs avant 1880.

Recevez, monsieur le député, nos salutations respectueuses.

Tixier, propriétaire, 16, rue des Orteaux; Lautard, propriétaire, 95, rue de la Réunion; Gauvin, employé de commerce, 6, sentier des Ecuyers.

Bonne nouvelle pour les Parisiens et les provinciaux qui visitent la capitale: désormais il va être fait une analyse sérieuse de tous les vins envoyés à Paris, et tout marchand qui sera convaincu d'avoir expédié du vin coloré artificiellement sera sévèrement puni. Les marchands de bois de campagne vont être désolés.

Le gérant du journal les *Droits de l'Homme* a comparu hier jeudi devant la 8^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par M. Carlet, pour répondre d'un article intitulé: « Une maladie nouvelle, » signé X...y, et qui a été publié le 31 juillet dernier.

L'action a été intentée par le ministère public sur la plainte de M. le garde des sceaux et de M. le président de la Chambre.

M. Lefranc, substitut, a formulé un réquisitoire sévère, et, après lui, le défenseur des *Droits de l'Homme*, M^e Gâtineau, a présenté la défense.

Le tribunal, après avoir délibéré, et faisant application des lois du 2 juin 1848 et du 29 décembre 1875, a condamné M. Rigout, gérant des *Droits de l'Homme*, à trois mois de prison et 3,000 francs d'amende; et ordonne l'exécution provisoire du jugement en ce qui concerne l'amende.

Le délit qui était imputé aux *Droits de l'Homme* était celui d'injures envers la Chambre des députés.

Le citoyen Abadie, délégué des fleuristes à Philadelphie, a éprouvé dans son voyage

quelques mésaventures, dont la dernière se passait, il y a quelques jours, au tribunal de police correctionnelle du Havre. Un extrait de l'interrogatoire mettra les lecteurs au courant :

« M. le président. — Comment, vous, un délégué de la ville de Paris à l'exposition de Philadelphie, vous vous mettez en état d'ivresse sur la voie publique, et vous outragez l'agent de police qui vous fait des observations !

» Le prévenu. — Je ne sais pas ce que j'avais. J'étais effectivement un peu parti. Je crois que c'est l'air de la mer et la marée montante qui auront produit leur effet sur moi.

» D. — Vous étiez ivre, et vous savez bien que c'est un délit. Nous nous sommes adressés à Paris pour avoir des renseignements sur votre compte, et la préfecture de police nous en a transmis de bons. Je n'insisterai donc pas davantage. Je vous ferai observer seulement que l'on vous a trouvé en possession de photographies de la plus grande obscénité. Comment rapportez-vous de semblables choses ?

» R. — J'avoue que j'ai eu tort. »

Le tribunal n'a condamné le citoyen Abadie qu'à 16 fr. d'amende pour outrages à l'agent, et à 5 fr. pour ivresse.

Etranger.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* du 20 août publie sur le conflit turco-serbe un article dans lequel il s'applique à démontrer que la diplomatie européenne ne doit pas tolérer que la Turquie abuse de sa victoire.

« En d'autres termes, dit le *Journal de Saint-Petersbourg*, ce n'est pas la Turquie qui dicterait les conditions de la paix, c'est l'Europe.

» Et en effet, l'opinion est unanime sous ce rapport dans tous les pays civilisés, que la supériorité d'armes de la Turquie, lors même qu'elle viendrait à être irrévocablement établie, ne donnerait pas à la Porte le droit de disposer de ses ennemis ni de ses sujets chrétiens en vaincus qui soient à sa merci, que ce ne serait pas là une solution de la question dont est issue la lutte actuelle, et que l'état de choses qui a engendré la guerre ne saurait être rétabli purement et simplement, sans léguer à l'Europe une série d'embarras bien plus redoutables encore que ceux dont on poursuit la solution depuis près d'un an.

» Ce sentiment s'accroît de jour en jour davantage dans tous les organes de l'opinion publique, et c'est lui qui saura se faire prévaloir lorsque la paix pourra être conclue. »

Semlin, 24 août, 11 h., matin.

L'armée serbe a essuyé une déroute complète dans la vallée de la Morava. Les Turcs bombardent Alexinat.

Les négociations en vue de la paix ont été reprises hier par les agents diplomatiques.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier soir, vers 5 heures, un bloc de roc coteau Charrier et est tombé en Fenet, sur une maison appartenant à M. Comon père.

Fort heureusement, le locataire, le sieur Milteau, Gustave, était absent; la maison a été complètement écrasée, la couverture et se sont renversés. Le mobilier de M. Milteau a été réduit en poussière.

Une femme, en sortant de sa cave, a échappé belle: des pierres sont tombées à quelques centimètres de ses pieds.

A côté de la maison de M. Comon, un hangar appartenant à M. Lehou a été brulé.

L'administration municipale fait examiner le rocher pour étudier si l'on n'a pas à mesurer en conséquence, dans l'intérêt de la sécurité des habitants du quartier.

Rien dans cette saison ne pouvait faire pressentir cet événement.

TRIBUNAL CIVIL DE SAUMUR.

Audiences des vacances pour l'année 1876.

Première. — Samedi 16 septembre.

Deuxième. — Samedi 30 septembre.

Troisième. — Samedi 14 octobre.

Quatrième. — Samedi 28 octobre.

L'audience de rentrée aura lieu le vendredi 3 novembre.

Sur la répartition d'un crédit de 4 millions 675,612 fr. 84 pour chemins vicinaux ordinaires, il est alloué 43,462 fr. au département de Maine-et-Loire.

Sur la répartition d'un crédit de 750,000 francs pour chemins vicinaux d'intérêt commun, il est alloué 7,447 fr. au département de Maine-et-Loire.

CLASSE DE 1875.

Voici, d'après les tableaux publiés dans le *Recueil administratif de Maine-et-Loire*, comment se répartit la classe de 1875 dans notre département :

1^{re} portion du contingent: armée de mer, 99 hommes; armée de terre, 4,404. — Total, 4,500.

2^e portion: 643 hommes. — Ensemble, 2,143.

Ajournés de la classe 1874, déclarés en 1876 propres au service armé, 92. — Idem pour la classe 1873, 32.

ARMÉE DE MER.

Les 99 hommes destinés à l'armée de mer seront ainsi répartis :

Mécaniciens des équipages de la flotte à Brest, 4. — 2^e régiment d'infanterie de marine à Brest, 54. — 3^e régiment à Rochefort, 39. — Régiment d'artillerie de la marine à Lorient, 8.

contentement, d'ailleurs, des propriétaires de la Grans qui ne demandent pas mieux que de se débarrasser d'un pavage insupportable. Le commandant créa bien vite un musée de cailloux. Il le fit avec tant de conviction qu'on le plaisanta, et qu'on lui dit plaisamment que sans doute il était atteint de la maladie de la pierre.

» Ce mauvais calembour n'empêcha pas le chercheur qui nous occupe de poursuivre ses investigations et de croire fermement qu'il avait découvert un secret de la nature — la *photographie naturelle*.

» Voici le raisonnement sur lequel M. d'Esgrigny appuyait sa foi. Il avait observé que les dessins sur les cailloux étaient imparfaits, vagues dans les parties de la plaine non cultivée; qu'au contraire, les dessins étaient très-corrects quand les pierres étaient ramassées aux environs des lieux habités, partout enfin où l'existence humaine se faisait sentir. Et puis il se souvenait d'avoir coupé jadis la racine de la fougère pour y contempler l'aigle à deux têtes, et que les Arabes superstitieux ne partagent jamais la banane avec un couteau, de peur d'y apercevoir un dessin qui pourrait leur porter malheur.

» Bref, notre savant réunit, en dépit des critiques, cinq ou six cents sujets, tantôt faibles esquisses, tantôt images, pour ainsi dire gravées et profondément incrustées, et il en fit un dossier de

preuves qu'il croit irréfutables, parce qu'aucun artiste n'a été capable de dessiner sur la pierre les images qu'il a trouvées, parce que ces dessins sont répandus à l'infini sur la surface du globe, parce que, enfin, ils sont la fidèle reproduction de tout ce qui nous entoure, *natures mortes comme natures vivantes*.

» M. d'Esgrigny, sur les chemins qui conduisent de Salon à Grans, a admiré, sur une pierre, « une vieille tour élevée sur un rocher, » ancien fragment peut-être d'une des portes de la ville, puis plusieurs têtes parfaitement dessinées, « un oiseau sur une branche, » une chaloupe voguant à pleines voiles avec un homme placé à l'arrière. — A la gare de Grans « un lièvre orné de quatre oreilles. »

» Sur la route de Salon à Pélissanne, il a trouvé sur des pierres des figures de bandits, et ces pierres ont été ramassées à l'endroit même où jadis des voleurs se cachaient et faisaient trembler tout le pays.

» Au château de la Buserie, il a recueilli une charmante pierre de couleur rose, transparente, offrant un adorable spécimen de deux petits personnages d'une époque très-antérieure à la nôtre.

» A Marseille, boulevard Sébastopol, autre découverte merveilleuse. Sur la pierre dénichée là, on voit un homme coiffé grossièrement, à la figure rustique; à ses pieds un beau lévrier tourne la tête et semble veiller. Au cimetière Saint-Charles, une

pierre représente deux personnages allégoriques; la figure de l'un d'eux est couverte de grosses lettres.

» Est-ce le hasard qui a fait tout cela ?

» Non, répond M. d'Esgrigny. Et il ajoute que dans certains moments, la surface du globe, sous la puissance des rayons et des vapeurs condensées, devient un vaste miroir qui perçoit toutes les images; alors elles s'impriment, et, en dehors des pierres répandues sur le sol, il n'est pas rare de voir des empreintes sur les vieux murs et souvent aussi sur les fruits.

» Les pêches, les pommes, les poires en contiennent un grand nombre. Cette photographie est due aux effets du mirage. Au moment où il s'accroît, les images d'une foule d'objets, sans que nous en apercevions, sont reçues par les images qui les projettent ensuite vers la terre et autres pierres s'en emparent.

» Les personnes les plus opposées à la *photographie naturelle* se rattachant derrière le grand nombre de dessins imaginaires que l'on voit partout, dont la science ne doit tenir aucun compte. Mais nous retrouvons-nous pas sur les pierres toutes les traces du passé? Pour le paganisme, un *Dieu Terme*, un *Dieu Mercure assis*, — puis une *décapitation*, et enfin un *crucifiement*.

» Voulez-vous du moyen-âge ou l'époque contemporaine? Voici un *prêtre portant une croix*, une

Un tableau donne les numéros de tirage affectés à l'armée de mer dans chaque canton, et nous trouvons, pour les cantons de l'arrondissement de Saumur relevant de la subdivision de Cholet :

Doué : 1, 2. — Gennes : 2. — Montreuil-Bellay : 1, 2. — Vihiers : 3, 4, 5, 6.
Pour les cantons relevant de la subdivision de Tours (Saumur) :
Saumur N. E. : 1, 2. — Saumur N. O. : 2, 3. — Saumur S. : 2, 5.

ARMÉE DE TERRE.

Voici, pour chaque canton de l'arrondissement de Saumur, le dernier numéro compris dans la première portion de la liste de 1875 :

Subdivision de Cholet.

Doué, 44; Gennes, 53; Montreuil-Bellay, 54; Vihiers, 98.

Subdivision de Tours (Saumur).

Saumur N.-E., 50; Saumur N.-O., 49; Saumur S., 90.

LES RÉSERVISTES.

On donne aux réservistes les conseils suivants :

Les réservistes de nos campagnes feront bien d'apporter avec eux la paire de souliers avec laquelle ils font leurs voyages ou même leurs travaux des champs. Les jeunes gens des villes, habitués à porter des chaussures fines et souples, devront se faire confectionner une solide paire de demi-brodequins lacée de façon à bien maintenir le pied. Ces brodequins n'auront pas besoin d'une semelle trop forte, si on a le soin de la faire dépasser légèrement en dessous autour de l'empoi, d'après la forme à la provençale.

Il faudra éviter de faire poser des clous à grosse tête, cette précaution donne un poids inutile à la chaussure, n'en augmente pas la durée et expose à des glissades dangereuses dans les prairies et sur les terrains caillouteux. Une rangée de petites pointes en acier tout autour de la semelle suffira pour assurer un bon usage au brodequin. Le talon, très-large, aura peu de hauteur, afin de donner de l'aplomb au pied.

Il est bien entendu naturellement que tous les jeunes gens qui seront dans l'intention d'apporter au régiment une paire de souliers de fatigue prendront la précaution indispensable de porter cette chaussure pendant quelques jours pour qu'elle prenne bien exactement la forme du pied.

Les chaussures ne font pas partie du bagage du soldat; nous conseillons cependant très vivement à nos jeunes gens de se procurer deux paires de chaussettes de laine douce, la chaussette de coton étant dangereuse pour la marche.

Nous n'avons rien à conseiller au cavalier au sujet de la chaussure : il sera toujours monté : une paire de bottes lui suffira. Une indemnité fixe de 3 fr. sera allouée à titre de dédommagement à tout réserviste qui sera en possession d'une paire de souliers, de bottes ou de bottines, suivant l'arme, en as-

auberge en plein vent, une figure d'hidalgo, une de lansquenets, des guerriers, des moines, des bergers, des grands seigneurs.

Les bateaux, les chevaux et les cavaliers abondent sur les pierres, — le hasard peut-il produire de pareilles choses? Comment expliquer aussi un nombre considérable d'instruments, de joueurs de luth ou de guitare et de héros d'armes gravés sur les pierres?

Ah! ce n'est pas nous qui nous chargerons de l'explication : à la science de dire son mot.

Il y a en ce moment, à Rouen, un bâtiment qui excite une vive curiosité : c'est le *Frigerifique*, qui ira prochainement dans l'Amérique du Sud pour en rapporter des viandes.

Comme son nom l'indique, il est disposé de manière à ce que la température à l'intérieur demeure toujours très-basse, à 0 degré. On compte que, grâce aux procédés employés, la viande restera dans un état de conservation parfaite.

sez bon état pour être portée pendant la durée de son séjour sous les drapeaux.

Les réservistes qui arriveront au corps avec deux bonnes chemises recevront en compensation une indemnité de 2 fr.; ceux qui n'en auront qu'une recevront 1 fr. A ce sujet, nous ne saurions assez recommander aux jeunes gens de ne pas se munir de plus de deux chemises, et, en général, strictement de ce que nous leur indiquons. L'usage des chemises de troupes ou de celles apportées au corps par les hommes de la réserve est d'une importance très secondaire, quoique la chemise en service dans les corps soit plus ample que celle en usage habituellement dans les villes. Chacun, à ce sujet, sera bon juge, le tissu de coton réglementaire pouvant paraître un peu rude à certains de nos jeunes gens habitués à une toile plus fine.

L'instruction ministérielle qui règle la contribution des effets à donner aux réservistes dit qu'il pourra leur être délivré une ceinture de flanelle, mais seulement dans le cas où la nécessité en sera irrévocablement démontrée. Les hommes de la réserve ne doivent pas hésiter un seul instant à faire l'achat de deux gilets de flanelle. La saison chaude pendant laquelle ils doivent être exercés les exposera à des transactions de température qui rendent cet effet absolument indispensable.

Favre, l'auteur du crime de la place des Halles, à Poitiers, que nous avons rapporté récemment, vient d'être condamné, lundi dernier, par la cour d'assises de la Vienne, à quinze ans de travaux forcés et dix ans de surveillance. Le verdict de culpabilité était mitigé par l'admission de circonstances atténuantes.

On se rappelle que Favre, dans un moment de jalousie, a ouvert, d'un coup de rasoir, la gorge de sa femme, Léonie Pautraut, la Belle Écaillère.

Favre en prison. — Favre conserve toujours sa même attitude calme et impassible, dit le *Journal de la Vienne*. En rentrant dans la prison après sa condamnation, il répondait au gardien qui lui demandait comment cela s'était passé :

— J'en ai pour quinze ans, je suis très-content. Et ce fut presque joyeusement qu'il rentra dans sa cellule.

Hier sa mère est venue le voir et l'a trouvé dans les mêmes sentiments que la veille. La pauvre femme se lamentait et le plaignait beaucoup.

— Que voulez-vous, ma mère, lui répondit-il, moi je suis très-content, j'aurais pu en avoir davantage. Il faut vous consoler. Après tout, ce n'est que quinze ans à passer!

— Mais, au moins, iras-tu en appel?

— Pas si bête! fit-il vivement, on pourrait augmenter ma peine; je suis content comme cela, j'y reste.

Puis il s'occupa de ses habits et demanda s'il pouvait les emporter quand il s'en irait. On lui répondit que, comme il allait avoir un costume spécial, ses habits, s'il les emportait, seraient brûlés à son arrivée à Saint-Martin-de-Ré, où il ira attendre le départ du premier navire pour la Calédonie.

— Eh bien! dit-il à sa mère, emportez-les et faites-en ce que vous voudrez.

Favre ne parle pas de son crime et ne semble du reste avoir aucun remord. Il n'ouvre pas davantage la bouche sur son enfant, et n'a pas encore demandé de ses nouvelles. Il mange, boit, dort sans se préoccuper de rien et sans seulement pousser un soupir, en pensant à la honteuse condamnation qu'il doit subir.

C'est en somme une singulière nature, dans laquelle il est difficile de démêler le bon d'avec le mauvais.

Le conseil municipal du Mans vient d'être saisi, par les soins de MM. Leporché et Buttel, d'une proposition tendant à affecter une somme de cent francs à la restauration du tombeau du conventionnel Levasseur, et « à rendre ainsi un hommage posthume à la mémoire d'un des plus énergiques représentants de la Sarthe à la Convention nationale. »

Cette proposition a été adoptée par le conseil. L'argent des contribuables, fils des victimes de 1793, sera donc employé à restaurer la tombe d'un des assassins. Il est encore heureux qu'on ne les oblige pas à prendre le deuil posthume du citoyen Levasseur.

Les nouveaux timbres que l'administration des postes vient de mettre en circulation

présentent certains inconvénients dont le public se plaint d'ailleurs avec ensemble.

Ainsi les timbres de un, deux, trois, quatre, cinq et dix centimes sont tous de la même couleur verte.

On voit d'ici à quelles confusions peuvent être entraînés les négociants. Il serait à désirer que chaque espèce de timbre eût une nuance spéciale; cela existait ainsi pour les anciens timbres-poste. (Opinion.)

Au concours de Bayeux, la Société philharmonique de Château-Gontier, directeur M. Pironelle, a remporté quatre premiers prix : premier prix ascendant pour exécution d'ensemble; premier prix pour les soli; premier prix d'excellence, avec félicitations du jury; premier prix de lecture à vue.

COMMUNE DE GENNES.

Le maire de la commune de Gennes prévient le public que l'assemblée dite la Saint-Louis aura lieu le dimanche 27 août.

A cette occasion, il y aura, comme les années passées, différents jeux et divertissements publics, mât de cocagne, etc.

Le soir : concert, illuminations et retraite aux flambeaux.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection dans l'administration de la commune.

A Monsieur le Rédacteur de l'ÉCHO SAUMUROIS.

24 août 1876.

Monsieur le Rédacteur,

Le bruit ayant été répandu à Saumur que mon mari, M. E. Noël, avait fait faillite à New-York, je vous prie d'insérer la lettre suivante du Consul général de France aux États-Unis, qui dément cette fautive rumeur. Agréez, etc.

F^{me} E. NOËL.

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE AUX ÉTATS-UNIS.

New-York, le 31 juillet 1876.

M. E. Noël, à Saint-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire).

Monsieur,

Suivant le désir que vous m'avez exprimé par votre lettre du 12 juin dernier, j'ai obtenu des autorités compétentes de New-York deux certificats constatant que votre nom ne figure pas sur les registres des faillites déclarées en cette ville pendant la période écoulée du 1^{er} janvier 1868 au 1^{er} janvier 1870.

J'adresse ces deux pièces à mon fondé de pouvoirs à Paris, M. Dosseur, 3, rue de Lille, chez qui vous aurez toutes facilités pour les retirer contre remboursement de l'équivalent en francs des six dollars qui représentent les frais de légalisation, soit, au cours du jour (4 fr. 50), vingt-sept francs.

J'ai fait publier dans les journaux français de cette ville le nom de M. Berry : ce Français ne s'étant pas rendu à mon appel, il ne m'est pas possible de vous fournir sur lui le renseignement que vous me demandez.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Consul général,

EDMOND BRÉUIL.

Faits divers.

Deux accidents graves se sont produits lundi au camp de Châlons.

Le premier, dans la matinée, en relevant sur le champ de tir de l'artillerie des projectiles non éclatés, trois canonniers ont été blessés.

Dans l'après-midi, à la batterie de siège, la charge d'un obusier de vingt-deux a pris feu au moment où deux canonniers la refoulaient dans l'âme. Ces deux hommes ont été tués.

On écrit de Mons, 23 août :

« Incendie cette nuit dans le magasin à fourrages situé au-dessus des écuries de la caserne de cavalerie, lesquelles sont contiguës au magasin à poudre, dit Tour-Valençiennoise.

« Les cartouches déposées dans cette tour ont pu être mises en sûreté. On est parvenu avec grand-peine à faire sortir les chevaux des écuries. On présume que la fermentation spontanée du foin transporté pendant

la pluie et remis le matin même a causé ce sinistre.

« Les dégâts sont évalués à 20,000 fr. Une enquête est ouverte par l'autorité militaire. »

Calino est allé à La Rochelle par le chemin de fer.

Il s'entretenait avec des hommes d'esprit comme lui, et la durée du trajet lui a paru très-courte.

— Si j'avais pensé, dit-il, qu'il fallait si peu de temps pour se rendre à La Rochelle, j'y serais allé à pied.

Le docteur X..., dont le nom est célèbre à la quatrième page des journaux, est appelé auprès d'un malade. Le docteur examine, palpe, fait son ordonnance et se prépare à s'en aller.

— Eh bien, demande la femme du malade dans l'antichambre, que pensez-vous de mon mari?

— Il est très-mal, dit le docteur.

— Ou'a-t-il donc, mon Dieu?

— La scarlatine.

— La scarlatine ! à son âge ! Mais à quoi voyez-vous cela, docteur?

— A ses mains : voyez-vous comme elles sont rouges.

— Mais il les a toujours comme cela !

— Comment ! toujours comme cela !

— Oui, monsieur, c'est la teinture.

— La teinture ? Votre mari est donc teinturier ?

— Pour vous servir.

— Eh ! que n'avez-vous commencé par me le dire !

L'autre soir, X... revenait du marché, portant un énorme melon sous le bras. Un de ses amis passe à côté de lui feignant de ne pas le voir.

— Tu ne me demandes donc pas des nouvelles de ma santé ?

— Tu te portes trop bien pour ça !

Pour les articles non signés : P. GODER.

Institution de M^{me} V^{ve} Cavalier.

Une rentrée aura lieu le lundi 4 septembre, pour toutes les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

MANIPULATION DES VINS.

Au moment où la France viticole va s'occuper du transvasement et du dépotage des vins, nous croyons utile de recommander à qui de droit la **Pompe Rotative** de MM. J. MORET et BROQUET, qui a conquis la première place dans tous les concours et expositions. Nous ajouterons que cette pompe s'emploie également contre l'incendie et pour l'arrosage des jardins, et qu'elle a obtenu du jury des récompenses de la grande Exposition Maritime et Fluviale le premier prix et une grande médaille d'or.

Voici le sommaire des gravures que *l'Univers illustré* publie dans son numéro de la semaine dernière :

Inauguration du monument élevé à l'École des Beaux-Arts en l'honneur d'Henri Regnault et des autres élèves de l'École morts pour la patrie; la guerre en Orient : familles slaves quittant Constantinople, recrutement de volontaires à Constantinople, transport de bagages pour l'armée turque, le pacha de Widdin interrogeant des prisonniers bulgares, prisonniers serbes dans la citadelle de Widdin, la citadelle de Belgrade, insignes et médailles des sénateurs et des députés; Salon de 1876 : *Voyage de noces*, tableau de M. J.-R. Goubie; le chemin de fer de Livron à Robiac, Drôme-Ardèche-Gard (neuf gravures); S. H. le Nizan d'Hyderabad; le jardin d'un couvent en Italie. — Rébus, problème d'échecs.

l'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une PRIME GRATUITE d'une valeur exceptionnelle : LE THÉÂTRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes. — Abonnements : Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

La *Turquie contemporaine*, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la librairie Calmann Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint sous des couleurs vives et saisissantes les merveilles de l'Orient; c'est aussi, c'est surtout une très-judicieuse et très-solide étude de mœurs, des idées politiques et religieuses du peuple. Les événements dont la Turquie est le théâtre donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

On peut dire que l'Univers illustré tient à justifier, dans chacun de ses numéros, la vogue dont jouit cette magnifique publication. Ses gravures, intéressantes et variées, ne laissent échapper aucun sujet d'actualité. Quant à sa partie littéraire, confiée aux écrivains les plus distingués, elle est à la fois attrayante et d'une irréprochable moralité.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en com-

battant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, résiste à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, par d'Angletier, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irri-

ration d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle écono- se encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste-les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. CONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDIN, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 30 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 30 — soir.	
12 — 30 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 20 — —		11 — 48 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 AOUT 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	71 05		50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750		7 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	707 50	1 95	
4 1/2 % jouiss. septembre.	104			Crédit Mobilier	190		3 75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	645		5
5 % jouiss. novembre	106 05		05	Crédit foncier d'Autriche	487 50			Société autrichienne, j. janv.	685		1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	490			Est, jouissance nov.	638 75		1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	930			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1000		1 25	Orléans	327 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	496			Midi, jouissance juillet.	770		5	Paris-Lyon-Méditerranée	327		
— 1865, 4 %	512		2 50	Nord, jouissance juillet.	1377 50		2 50	Est	326		
— 1869, 3 %	375		1	Orléans, jouissance octobre.	1069 50		2 50	Nord	330		
— 1871, 3 %	360		7	Ouest, jouissance juillet, 65.	688 75		1 25	Ouest	325		
— 1875, 4 %	498 50		2 50	Vendée, 350 fr. p. j. jouiss. juill.				Midi	324		
Banque de France, j. juillet.	3750		10	Compagnie parisienne du Gaz.	1879 50	3 75		Deux-Charentes	315		
Comptoir d'escompte, j. août.	685		10	Société Immobilière, j. janv.	21 25	25		Vendée	293 75		
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	390		1 25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	320			Canal de Suez	536 50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	337 50		20								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	737 50		12 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876).

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin.		3 heures 36 minutes du matin.	
5 — 45 — —		8 — 30 — —	
9 — 1 — —		9 — 41 — —	
1 — 37 — —		12 — 38 — —	
4 — 10 — —		4 — 44 — —	
7 — 17 — —		10 — 38 — —	
10 — 37 — —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

Etudes de M^e MAURICE, avoué à Chinon,
Et de M^e ROBIN, notaire à Richelieu (Indre-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le lundi 11 septembre 1876.
heure de midi.
En l'étude de M^e ROBIN, notaire à Richelieu.

LE CHATEAU DE BACHÉ
ET SES DÉPENDANCES
Sis commune d'Assay (Indre-et-Loire), et, par extension, en celles de Pouant et Oéaucz (Vienne).

Elles consistent en
ONZE FERMES
Contenance totale : 421 hectares 56 ares 78 centiares.
Mise à prix : 370,000 francs.
On adjugera sur une seule enchère.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
En totalité ou séparément,
MAISONS
Situées rue Saint-Nicolas, nos 7, 9, 11 et 13, et rue Daillé, nos 18 et 20;

Le tout, divisé en plusieurs locations; avec cours et servitudes, forme un seul ensemble d'une superficie de 673 mètres.
S'adresser à M. RAPAUD, chapelier, ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (370)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 27 août 1876, onze heures du matin.
En l'étude de M^e LAUMONIER,

DE
ONZE PARCELLES DE VIGNE
Sises commune des Ulmes,
Contenant ensemble 42 ares.
On peut traiter de gré à gré.
Pour les détails, voir les placards affichés.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (368)

A VENDRE
UN TRÈS-BEAU JARDIN
DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,
Situé près la gare d'Orléans.
S'adresser à M. MILON, libraire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE PARCELLES DE PRÉS

Dans la prairie de Yarrains, communes de Chacé et de Yarrains,
Contenant ensemble 1 hectare 10 ares.
S'adresser à M^e LAUMONIER.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 35,
Avec grand magasin, écurie, cour, remise, caves en roc.
S'adresser audit notaire. (384)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

En totalité ou par parties,
UNE

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,
Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.
S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^e CLOUARD, notaire. (190)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES D'UNE BELLE COLLECTION D'OBJETS D'ART

En marbre d'Italie, sculptés à la main,
Le dimanche 27 août 1876, à midi, et jours suivants,
Dans la salle des ventes, rue de la Comédie, n° 15, à Saumur.
Exposition samedi 26 août, de midi à neuf heures du soir, et les jours de vente, de neuf à onze heures du matin.
La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0. (412)

A LOUER

UNE MAISON
PROPRE AU COMMERCE
Rue d'Orléans.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE
UN TRÈS-BON FONDS
DE
POMPIER-PLOMBIER
Dans une belle situation.
Bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

En totalité ou par parties,
VASTES CAVES
PROPRES AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

A VENDRE

Un CHIEN et une CHIENNE de chasse d'arrêt.
S'adresser à AUGEREAU, Louis, à Brézé. (414)

Le Maire de la commune de Méron, canton de Montreuil-Bellay, informe que la chasse est interdite sur toute l'étendue de sa commune. (417)

NOUVEAU CHAUFFAGE MOUSSERON

20, Boulevard des Filles-du-Calvaire, 20, à PARIS.
Foyers pour cheminées, Fourneaux de cuisine, Poêles, Brazeros sans tuyaux, Calorifères, depuis 25 francs, Grilles économiques pour foyers de fours, et de Générateurs fixes et mobiles, chemins de fer et navigation.

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



POMPE ROTATIVE

DE J. MORET & BROQUET
Usine et bureaux, 121, r. Oberkampf, Paris
Pour le soutirage et le transport des huiles, bières, essences, et tous liquides.
Le Seule adoptée par toute l'industrie minière.
Débit selon le N° de 2 à 20,000 litres par heure.
Tuyaux, qualité supérieure, spéciaux pour les mines.
PROSPECTUS FRANCO. — VENTE À GARANTIE.



POUDRETTE & ENGRAIS

Seule marque vendue sur analyse et avec garantie.
TH. PILTER
24, rue Alibert, 24, Paris
Exiger la marque de fabrique.

LA SITUATION

ET
FIGARO FINANCIER
DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble : 10 fr. par an; — 3 mois, 3 fr.
Séparément : Situation, 8 fr. par an; — 3 mois, 2 fr.
Figaro, 6 fr. par an; — 3 mois, 1 fr. 50.

Les deux journaux, paraissant, l'un le Jeudi, l'autre le Dimanche, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.
LES PORTEURS DE TIRRES, dans un temps où les meilleures valeurs sont atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour, sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements.
Un seul numéro par semaine ne suffit plus.
Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fournit deux journaux POUR LE PRIX D'UN SEUL.
Renseignements demandés envoyés SANS FRAIS.
On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 33, rue Vivienne, PARIS.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET
TOILETTE DE PARIS
Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE
Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.
Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS
Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.
La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.